

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 439

présenté par  
M. Urvoas et M. Larrivé

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 83, substituer au nombre :

« quatre »

le nombre :

« six ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.